Commune de

Eclaron / Braucourt / St-Livière

Dossier regroupant la Modification et les 2 Révisions Simplifiées du Plan Local d'Urbanisme

Orientations d'Aménagement modifiées

Fait à Eclaron / Braucourt / Sainte-Livière, le 07/02/2011

Le Maire,

MAIRIE D'ECLARON-BRAUCOURT-Ste-LIVIÈRE (Marne)

Le Maire,
Jean RIMBERT

Etude réalisée par :

Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Pépinière Technologique du Mont-Bernard
Rue Dom Pérignon
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

agence Ouest
ZI de Nétreville
763 rue de Cocherel
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 53 28

www.auddice.com

Groupe auddicé
Environnement Conseil airele equinergies

Commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
Plan Local d'Urbanisme

Orientations d'aménagement

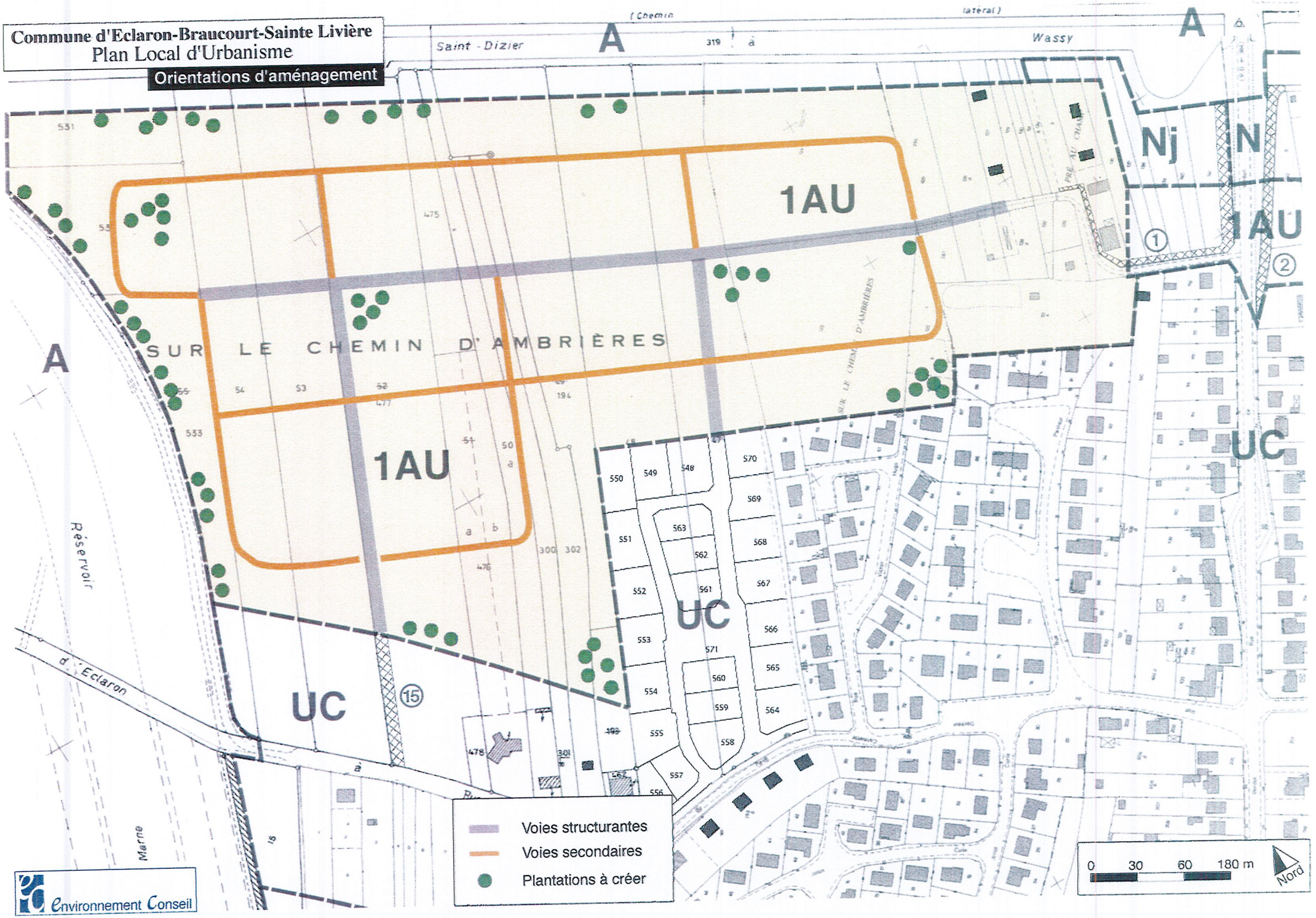

Environnement Conseil

Commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
Plan Local d'Urbanisme
Orientations d'aménagement

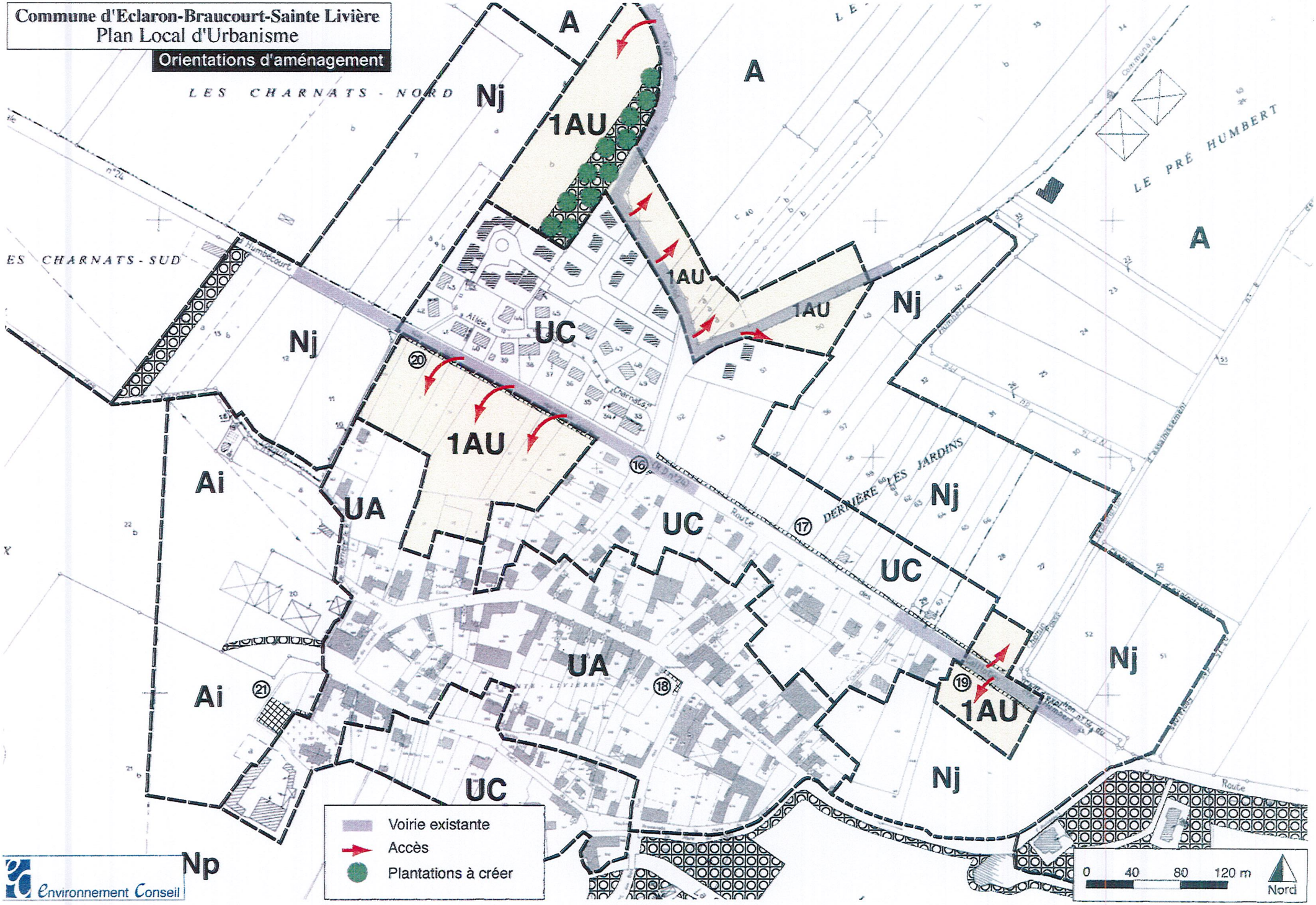

Commune de

Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 16 AOUT 2006

Plan Local d'Urbanisme

Orientations d'Aménagement

Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-DIZIER
Le : 11 AOUT 2006

"Vu pour être annexé à la délibération du 13/05/2005 arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière
Le Maire,

MAIRIE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE (Hte Marne)

SOUS-PREFECTURE de ST-DIZIER (HAUTE-MARNE) 52

ARRETE LE : 13/05/2005
APPROUVE LE : 09 AOUT 2006

Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication
61 chemin du Barrage 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.64.05.01 Fax : 03.26.64.73.32
environnement.conseil@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE 2

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT 3

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les orientations d'aménagement concernent l'aménagement des différentes zones 1 AU d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière.

Les opérations de constructions et d'aménagement des secteurs concernés doivent donc être compatibles avec les schémas suivants.

Tout aménagement peut se faire par phase sous conditions d'une prise en compte globale des Orientations d'Aménagement, en complément du règlement du PLU.

Les orientations d'aménagement concernent spécifiquement l'organisation de ces zones à travers :

- la desserte et les principes de liaison par les nouvelles voiries,
- le nombre de raccordement aux voiries existantes,
- le traitement paysager des aménagements.

Commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
Plan Local d'Urbanisme
Orientations d'aménagement

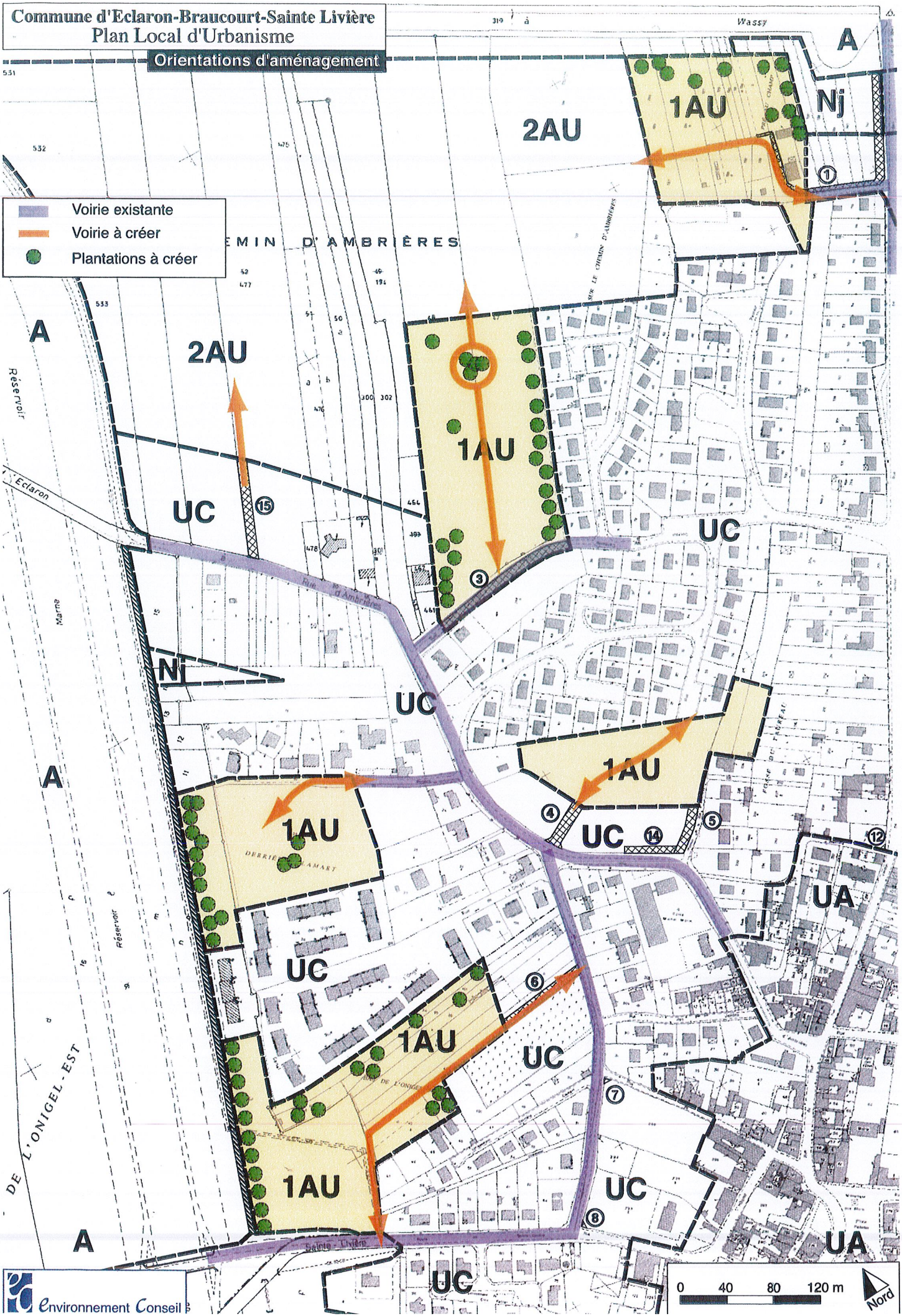

Environnement Conseil

Commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
Plan Local d'Urbanisme
Orientations d'aménagement

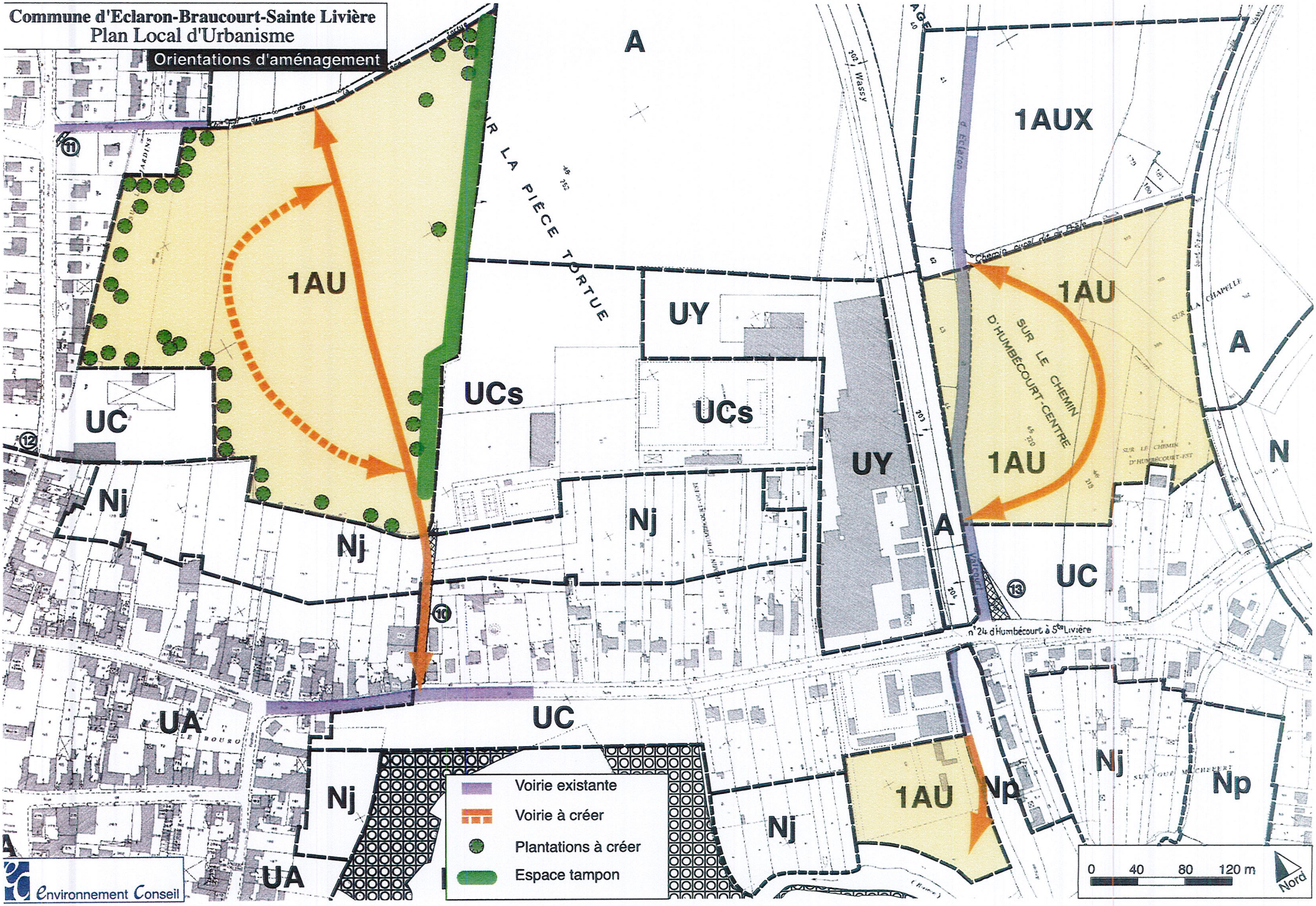

Commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
Plan Local d'Urbanisme

Orientations d'aménagement

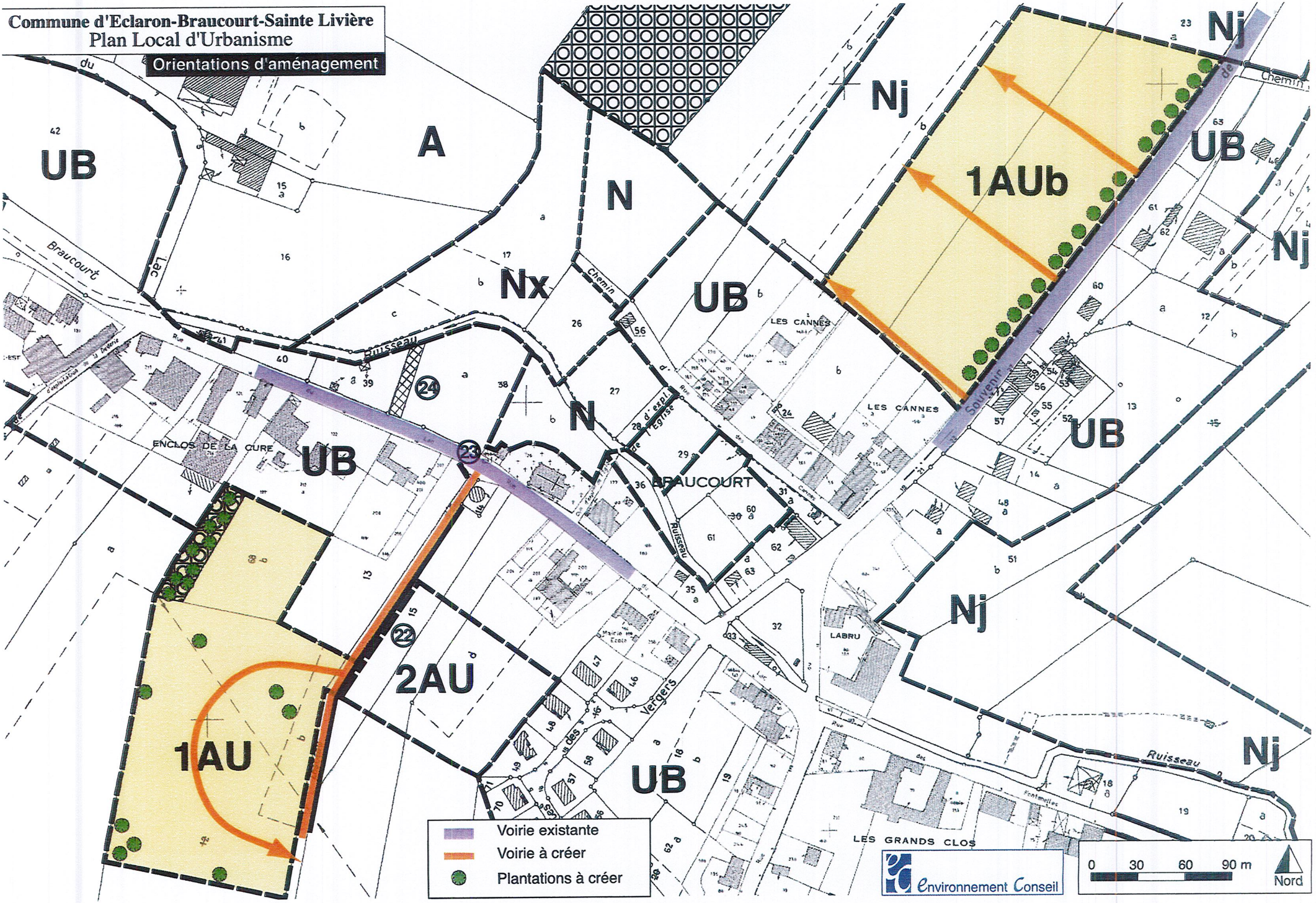

Commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte Livière
Plan Local d'Urbanisme
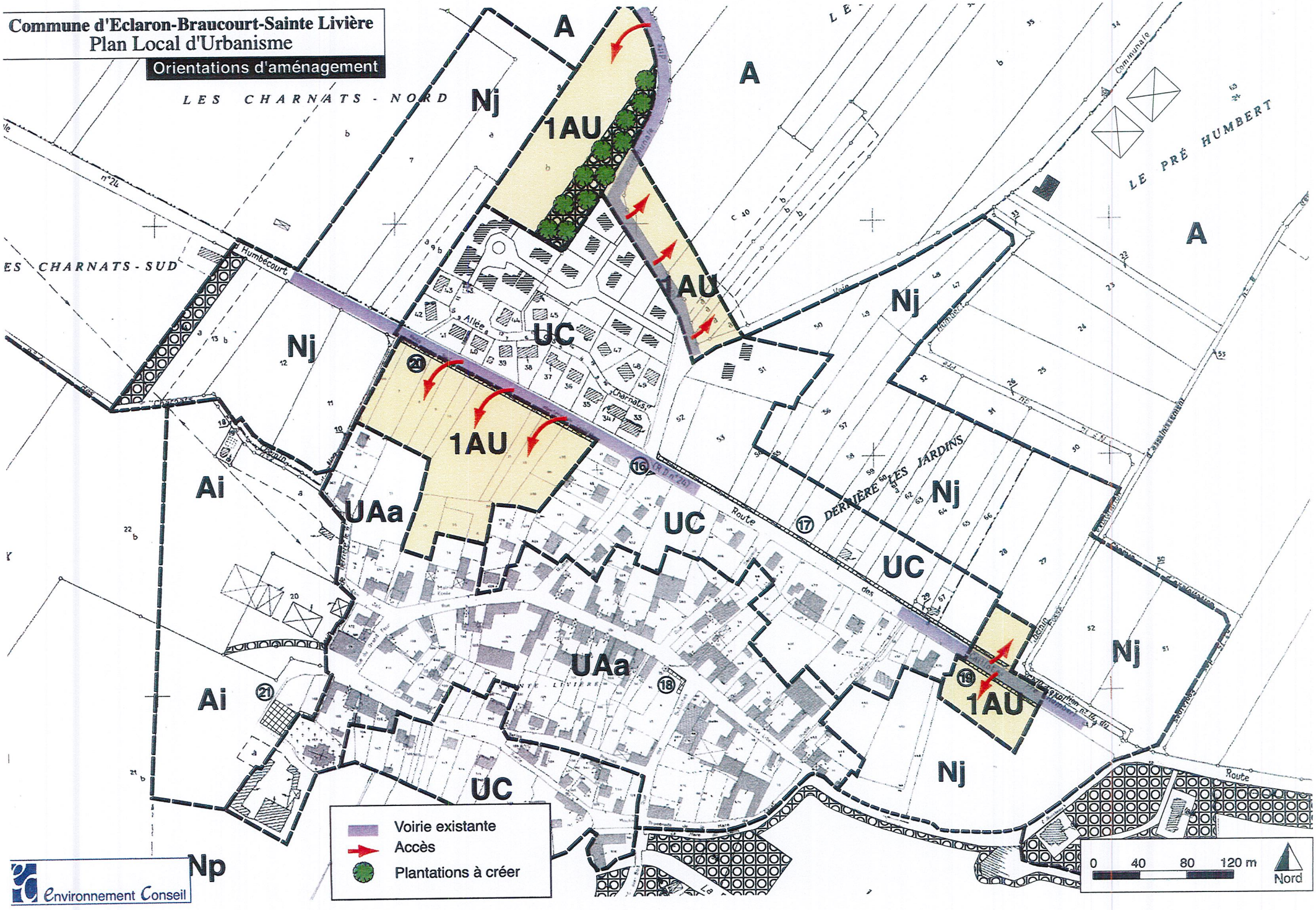
Orientations d'aménagement